

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : josee-coursol-cssmi-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/f63375347c0c2d7f19e8ff41>

Date d'obtention : 2025-05-09 20:17:48

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

C'est pour les intervenants scolaires avec la clientèle du secondaire. La trousse aide à suivre les étapes interventions, savoir qui, quand ou et comment précéder. Intervention universelle. Je dois compiler les informations selon un standard établi.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Uniformiser mes pratiques avec mon milieu, être outiller pour accompagner les jeunes. Respect de balises judiciaires en lien avec mon rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Prendre le temps d'aller chercher les informations dès que je suis mise au courant. Faire un suivi avec mon équipe et le policier éducateur de mon milieu.